

## DOSSIER DE PRESSE

11 Mars 2025

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Service presse – 04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac

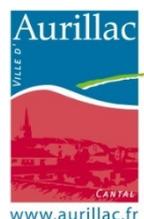
Sophie CULSON – 06 84 14 75 19

s.culson@caba.fr



# *Le contrat local de santé du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne*

*Une feuille de route commune  
pour améliorer la santé  
des habitants du territoire*



---

## SOMMAIRE

- **Le contrat local de santé :**
  - Genèse du projet Page 3
  - Un outil de territorialisation  
du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes Page 3
  - Une démarche fédératrice Page 5
  
- **Les orientations du CLS du Pays d'Aurillac**
  - Des enjeux tournés vers l'amélioration de l'accès à la santé Page 6
  - Un programme d'actions transversal Page 6
  - Suivi et évaluation du CLS Page 7
  
- **Le CLS en actions sur le territoire :**
  - Bilan des contrats locaux de santé précédents Page 8
  - Exemples de projets réalisés Page 8
  - Projets phares pour 2024/2028 Page 9

# Le contrat local de santé

En réponse aux enjeux de santé publique, les **Contrats locaux de santé** prévus dans la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, (loi HPST), **visent à améliorer les contextes environnementaux et sociaux** qui déterminent à plus ou moins long terme l'état de santé de la population et **à favoriser l'accès des personnes à tous les systèmes de soins existants** : prévention, soins, prise en charge médico-sociale.

## GÉNÈSE DU PROJET

L'origine de cette initiative repose sur le constat d'enjeux communs pour l'ARS Auvergne Rhône Alpes et le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne (BACC) :

- d'un **diagnostic territorial** de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes notamment en matière :
  - de désertification médicale,
  - d'accès aux services de prévention et de promotion de la santé,
  - de fluidité des parcours de soins des personnes âgées.
- des **bilans** des premiers Contrats Locaux de Santé (2016/2018 et 2019/2023),
- des **orientations du schéma régional de santé** de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, adopté en mai 2018.

Aussi, le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne a décidé de porter un projet de santé avec l'ARS, sous la forme d'un Contrat Local de Santé, outil de déclinaison de la politique de santé publique à l'échelle territoriale.

Pour y parvenir, le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne a recruté une coordinatrice territoriale de santé. Elle est chargée de la mise en place et de l'animation du CLS, avec les acteurs de santé locaux dans une logique de co-construction.

## UN OUTIL DE TERRITORIALISATION DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Contrat local de santé (CLS) permet de :

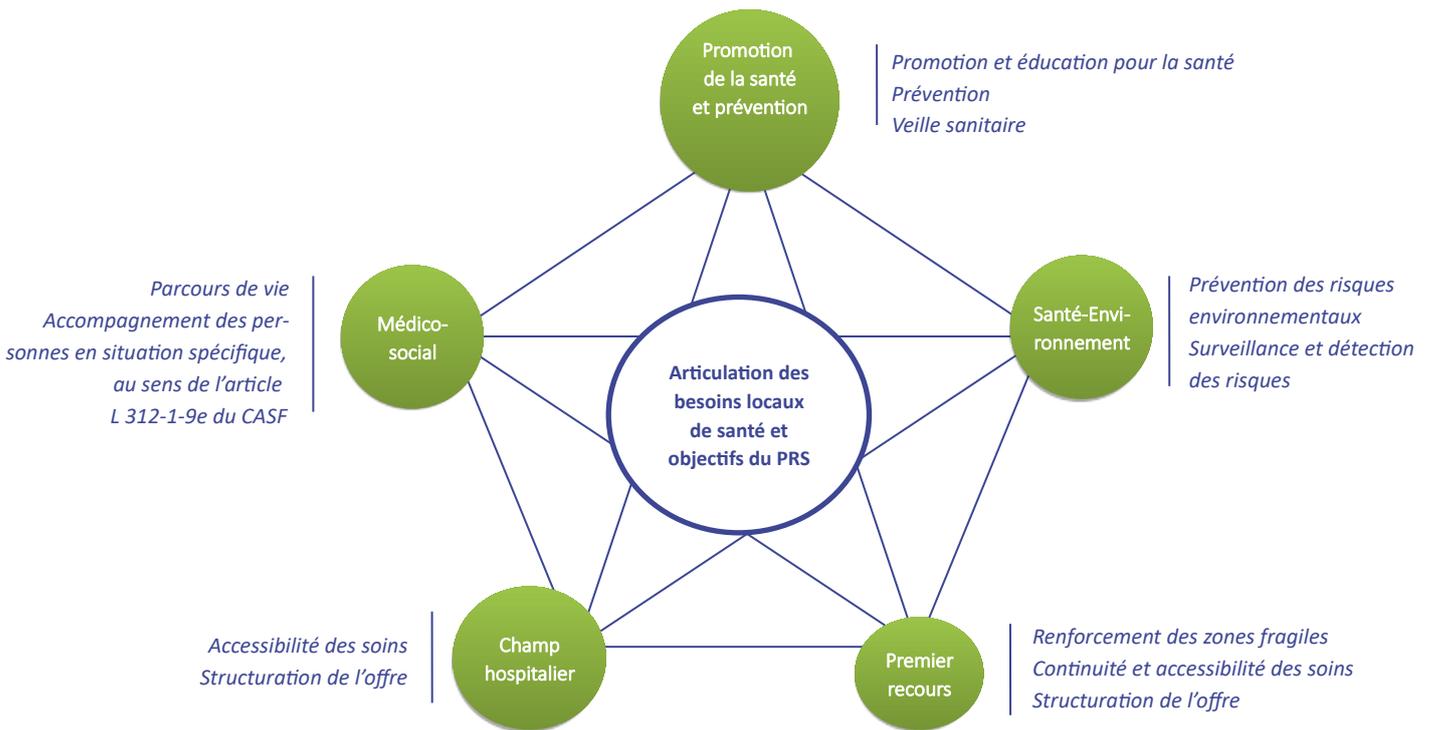
- consolider le partenariat local sur les questions de santé,
- soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux.

**Il est conclu entre l'Agence régionale de santé (ARS), les collectivités locales et les acteurs de santé d'un territoire et permet de décliner au plus près des territoires le projet régional de santé (PRS).**

**Les objectifs du CLS sont les suivants :**

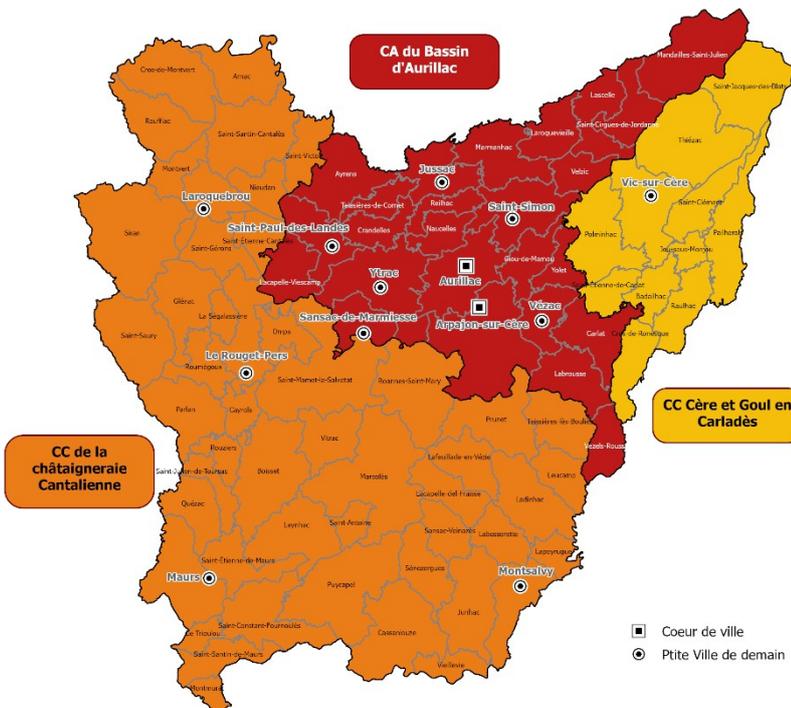
- Améliorer l'accès à la santé des habitants d'un territoire et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.
- Faciliter la coordination des interventions des différents acteurs locaux de santé que ce soit en matière de prévention, de promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.
- Développer la prise en compte des enjeux de santé publique et des priorités du Projet Régional de Santé dans les politiques locales.
- Contribuer à la réduction des inégalités territoriales de santé en agissant notamment dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé.

## Présentation du périmètre d'intervention d'un Contrat local de santé



Source : ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2018

## Périmètre géographique du Contrat local de santé du Pays d'Aurillac



Le CLS du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne comprend la communauté d'agglomération Aurillac Agglomération, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

### Le territoire compte :

- 79 362 habitants,
- 86 communes,
- 1 centre hospitalier,
- 18 centres bourgs concentrant une offre de soins primaire (médecins généralistes, infirmières, kinés, pharmacie...)
- Un indice de vieillissement supérieur à la moyenne régionale (134 contre 84)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Source Observatoire des territoires 2021

## UNE DÉMARCHE FÉDÉRATRICE

### **Lancée en mai 2015, la démarche de construction du CLS s'est articulée en plusieurs étapes :**

- Un diagnostic partagé par les acteurs du territoire : validé dans le cadre d'un comité de pilotage.
- Une réflexion pluriprofessionnelle autour des principaux enjeux du territoire :
  - Des groupes de travail thématiques ont été constitués pour construire un programme d'actions partenariales avec les acteurs de santé locaux,
  - Une centaine de partenaires ont participé aux échanges et groupes de travail.
- Des actions partenariales entre plusieurs acteurs pour coordonner les moyens et amplifier l'impact des projets sur le territoire

### **L'engagement aux côtés de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, du Syndicat Mixte du SCoT BACC et des institutions suivantes en qualité de cosignataires :**

- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- Caisse primaire d'assurance maladie,
- Centre hospitalier d'Aurillac,
- Conseil départemental de l'ordre des médecins,
- Mairie d'Aurillac,
- Conseil départemental du Cantal,
- MSA,
- DAC 15

### **Permet de :**

- Créer une dynamique entre les acteurs, faciliter la communication et les échanges d'informations ;
- Aborder les thématiques de manière transversale et mutualiser les moyens d'actions ;
- Décliner le Projet régional de santé à l'échelle locale en adéquation avec les besoins et spécificités du territoire ;
- Améliorer la réactivité des acteurs et la mise en place de réponses globales et coordonnées en adéquation avec les besoins des territoires.

### **De nombreux partenaires locaux se sont également mobilisés dans cette démarche pour identifier les besoins, construire un plan d'actions, le mettre en œuvre et faire vivre le CLS au quotidien :**

- Les professionnels de santé libéraux du territoire
- Les structures de santé et médico-sociales
- Les opérateurs de prévention départementaux et locaux
- Les services sociaux et le service de la maison de l'autonomie d'Aurillac
- Le centre communal d'action sociale et les centres sociaux
- Les services d'aide à domicile
- Les associations d'insertion : mission locale et chantiers d'insertion
- Les associations d'aide aux aidants
- Les associations caritatives
- L'Office municipal jeunesse et sport et les associations sportives du territoire
- L'Education nationale
- Etc.

# Les orientations du CLS

## LES ENJEUX DE SANTÉ TOURNÉS VERS L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA SANTÉ

### Les enjeux de santé identifiés sur le territoire sont :

- Le renforcement de la couverture médicale et paramédicale du territoire notamment autour de l'offre de premier recours.
- La mise en perspective sur le champ d'intervention ARS des politiques locales, des schémas et des plans portés par les partenaires institutionnels,
- L'organisation et la lisibilité du parcours d'accès aux droits et aux soins de la personne en situation de fragilité (Public précaire, malades chroniques, santé mentale),
- L'accès et les besoins de soins spécifiques liés à une population vieillissante,
- Le développement de la promotion de la santé, le repérage et le dépistage.

**Pour répondre à ces enjeux de manière transversale, le CLS est structuré autour de 10 objectifs stratégiques et 8 fiches actions, présentées ci-après.**

## UN PROGRAMME D' ACTIONS TRANSVERSAL

### Objectif stratégique N°1.1 : Renforcer l'attractivité du territoire

**Fiche action :** Attractivité du territoire

### Objectif stratégique N°2.1 : Améliorer l'accès aux soins et l'intégration sociale des personnes en situation de souffrance psychique

### Objectif stratégique N°2.2 : Améliorer l'accès aux soins et l'intégration sociale des personnes en situation de précarité

**Fiche action :** Santé mentale-Précarité

### Objectif stratégique N°3.1 : Développer des comportements et des pratiques professionnelles favorables à la santé

**Fiche action :** Parcours de santé et bien-vivre

### Objectif stratégique n°4.1 : Développer la pratique de l'activité physique chez les malades chroniques et le tout public

### Objectif stratégique n°4.2 : Renforcer la dynamique partenariale dans le domaine du sport santé

**Fiche action :** Sport santé nutrition

### Objectif stratégique n° 5.1 : Développer l'offre de prévention pour les séniors

**Fiche action :** Prévention séniors

### Objectif stratégique n° 6.1 : Développer un environnement favorable à la santé

**Fiche action :** Un environnement favorable à la santé

### Objectif stratégique 7.1 : Améliorer le recours de la population à la prévention

**Fiche action :** Prévention des maladies chroniques

### Objectif stratégique 8.1 : Développer l'animation territoriale du Contrat Local de Santé

**Fiche action :** Animation du Contrat Local de Santé

## SUIVI ET ÉVALUATION DU CLS

**Le CLS est signé sur la période du Schéma Régional de Santé d'une durée de 5 ans.**

**L'objectif est de mettre en œuvre les différentes fiches actions avec les cosignataires et partenaires durant cette période.**

**Le CLS fera l'objet d'un suivi régulier** de son avancement via la présentation **des tableaux de bord** annuels des actions au comité de pilotage permettant de suivre le respect des engagements inscrits dans le contrat.

**Une évaluation régulière des résultats** et de la réalisation des actions du CLS à l'aide d'indicateurs identifiés, permettra de vérifier l'atteinte des objectifs opérationnels fixés et l'efficacité des moyens mis en œuvre.

**Une évaluation globale** du dispositif est également prévue la dernière année du contrat visant à mesurer si les résultats obtenus et les objectifs permettent toujours de répondre aux besoins de santé prioritaires du territoire.

# Le CLS en actions sur le territoire

## BILAN DES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ PRECEDENTS

La construction du CLS a permis de mobiliser les acteurs du département et du territoire sur des enjeux forts comme le renforcement de la démographie médicale et paramédicale, la structuration des parcours de vie et de soins des personnes vieillissantes ou encore l'impulsion d'une dynamique partenariale autour du sport-santé.

## EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS

La mobilisation des acteurs a permis de faire émerger des actions concrètes :

- **En faveur de la démographie médicale et paramédicale :**
  - Organisation d'une session d'accueil d'étudiants en orthophonie (25 étudiantes)
  - Mise en place de bourses de stage pour promouvoir le territoire auprès des étudiants paramédicaux (entre 10 et 20 bourses par an).
  - Accompagnement des professionnels de santé dans la préparation de leur démarche de labellisation en maison de santé pluriprofessionnelle.
  - Accompagnement individuel des professionnels de santé qui s'installent sur le territoire.
- **Autour de l'accompagnement du vieillissement de la population :**
  - Recensement et coordination des actions de prévention en direction des séniors ;
  - Organisation de deux sessions de formation sur la dénutrition mixant des professionnels du social, médico-social et du sanitaire.
  - Organisation d'un évènementiel sur la prévention en direction des séniors (500 participants par édition, 3 éditions)
  - Aide à la création d'une plateforme hospitalière d'appui aux médecins concernant la prise en charge de patients âgés
  - Aide au déploiement d'un projet de télémédecine dans les EHPAD à l'initiative du Pôle de gériatrie du centre hospitalier ;
  - Appui auprès des élus qui souhaitent développer des logements et des services en faveur du bien-vieillir.
- **Dans le cadre du plan Sport santé et nutrition :**
  - Impulsion d'une plateforme sport santé pilotée par l'association DAHLIR en lien avec le centre de médecine du sport du Centre Hospitalier d'Aurillac et, financé par l'ARS et la DRJSCS
  - Promotion de la plateforme auprès des Maisons de santé pluri-professionnelles du territoire,
- **Pour le soutien des publics vulnérables :**
  - Co-pilotage d'un projet sur la réhabilitation du logement et la promotion de la santé auprès des publics du quartier prioritaire de Marmiers dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en partenariat avec la Mutualité Française Auvergne Rhône-Alpes et Cantal Habitat (10 personnes).
  - Co-organisation d'un ciné-débat sur le cancer du sein dans le cadre du comité départemental pour le dépistage organisé des cancers, piloté par la CPAM du Cantal.

**Le Contrat local de santé intervient sur de nombreux champs en cohérence avec le Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018/2028 et les politiques locales.**

**Les premières actions phares qui seront mises en œuvre seront les suivantes :**

- Maintenir et développer les bourses de stage en direction des étudiants paramédicaux ;
- Assurer une veille de la démographie des professionnels de santé sur le territoire ;
- Appuyer les démarches de recherche de professionnels de santé (collaborateurs, locaux);
- Répondre aux besoins d'accompagnement des professionnels de santé et des territoires (installation, préparation à la labellisation des maisons de santé pluri-professionnelles...);
- Développer un Conseil Local en Santé Mentale ;
- Organiser la recherche participative sur les représentations des habitants du territoire sur le bien-vieillir pour améliorer l'aménagement du territoire et les actions de prévention ;
- Créer une exposition itinérante sur l'urbanisme favorable à la santé dans notre département,
- Promouvoir la santé globale dans l'ensemble des politiques publiques en développant plus de proximité avec les services des EPCI et les élus ;
- Participer à la création et au déploiement de formations sur le parcours de santé et le bien-vivre pour les professionnels et les patients ;
- Accompagner les partenaires vers la sensibilisation des employeurs et des salariés à la pratique d'activité physique ;
- Faciliter la mise en réseau des professionnels de santé.